



DATES

**Avis de motion:
02/03/2015**

–
**Adoption du
premier projet:
02/03/2015**

–
**Assemblée de
Consultation:
07/04/2015_**

–
**Adoption du
second projet
07/04/2015**

–
**Appel aux
personnes
habiles à voter:
13/04/2015**

**Approbation
par les
personnes
habiles à voter:
23/04/2015**

**Adoption du
règlement:
04/05/2015**

**Certificat de
conformité de la
MRC:
19/05/2015**

**Entrée en
vigueur:
28/05/2015**

RÈGLEMENT NUMÉRO 391-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 315-08 INTITULÉ ZONAGE, AFIN DE CRÉER LA ZONE R-8.

PROPOSÉ PAR: Claudia Morlot

APPUYÉ PAR : Robert Gaboriault

ET RÉSOLU QUE

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 391-15 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin de créer la zone R-8.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 La grille des usages et normes (Annexe C du règlement de zonage) est modifiée afin d'ajouter la zone R-8 et d'y autoriser les usages résidentiels unifamiliaux et bi-familiaux. Cette grille modifiée est annexée au présent règlement.

4 La carte de zonage (Annexe B du règlement de zonage) est modifiée afin de créer la zone R-8 au détriment de la zone R-5. Cette carte modifiée est annexée au présent règlement.



PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 5 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Ginette Simard Gendreau

Ginette Simard Gendreau, mairesse,

Béatrice Travers

Béatrice Travers, directrice générale,